

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Paris, le **27 MAI 2019**

Direction des affaires maritimes
Sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime
Bureau de la formation et de l'emploi maritimes

Le directeur des affaires maritimes

à

Mesdames et messieurs les représentants de
l'intersyndicale CFDT –SNPAM CGT – SNETAP
FSU de l'Enseignement maritime

Affaire suivie par :Nicolas SINGELLOS
nicolas.singellos@developpement-durable.gouv.fr

— GNJ-38-2019

Objet : Réforme de l'enseignement professionnel maritime

Par courriers datés des 6 et 15 mai 2019, vous avez appelé mon attention sur les difficultés de mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels maritimes que nous menons ensemble depuis plus de deux ans.

Comme l'indiquait mon courrier du 6 février 2019, cette réforme a été engagée pour répondre à nos obligations internationales et améliorer l'employabilité des élèves, dans la continuité de la refonte générale de la formation professionnelle maritime débutée dès 2012. A cela, est venue s'ajouter la réforme de la voie professionnelle portée par le ministère de l'Éducation nationale, avec lequel nous cosignons les diplômes délivrés dans les lycées professionnels maritimes pour garantir une reconnaissance de nos titres et une mobilité professionnelle à nos élèves.

Ces travaux, menés en concertation avec vous, ont conduit à maintenir, voire rehausser dans certains cas, le volume horaire des enseignements professionnels, bien au-delà des 856 heures sur trois ans prévues par l'arrêté du 21 novembre 2018. Grâce à l'implication de tous les acteurs au sein des groupes de travail, un consensus a pu être trouvé au premier trimestre de l'année 2019.

S'agissant des enseignements généraux, nous avons fait le choix dans un premier temps d'appliquer strictement l'arrêté du 21 novembre 2018, y compris sur les seuils de dédoublement.

Les programmes d'enseignements généraux publiés en avril 2019 par le ministère de l'Éducation nationale, et qui seront applicables à nos baccalauréats professionnels maritimes, introduisent cependant un espace d'adaptation puisqu'ils font référence à des modalités diverses pour permettre aux enseignants de faire les démonstrations et activités d'enseignement nécessaires à l'acquisition par les élèves des compétences et des connaissances prescrites.

Ces modalités doivent être laissées à l'appréciation de la direction des lycées professionnels, en liaison avec les enseignants, en fonction de leurs choix pédagogiques, des typologies d'élèves, des matières enseignées, du matériel, des configurations de salles de classe et de la dotation horaire disponible.

C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à la sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime d'adapter les projets de grilles horaires en mettant l'accent sur deux points – la qualité de l'apprentissage et la sécurité des élèves – qui pourront permettre des dédoublements spécifiques.

Par exemple, comme j'ai pu le dire en conclusion du séminaire sur les lycées professionnels maritimes le 17 mai dernier, l'anglais doit être systématiquement soutenu en raison de l'importance de cette langue dans les communications maritimes et l'intérêt croissant pour les expériences internationales. Ainsi, une heure hebdomadaire d'anglais sera réalisée en laboratoire de langue à 12 élèves pour favoriser son apprentissage.

De plus, j'ai demandé à ce qu'une demi-heure de physique-chimie hebdomadaire ou une heure tous les quinze jours soit également organisée en demi-classe de 12 élèves pour permettre la réalisation des expériences en toute sécurité.

Enfin, pour répondre aux enjeux des nouveaux programmes, les dotations globales horaires de vos établissements seront revues pour que l'enseignement du bloc Français-Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique et celui des Mathématiques puisse être réalisés en demi-classe à 12 élèves pendant respectivement une heure et une demi-heure hebdomadaire (ou une heure tous les quinze jours).

J'ai bien noté votre attente quant à la bonne prise en compte des enseignements sur le développement durable, souci que je partage totalement et qui a bien été intégré dans les projets de référentiel. Une heure hebdomadaire de formation est ainsi prévue tout au long du cursus dans les LPM pour transmettre les notions du développement durable et de la réglementation applicable aux activités maritimes, ces deux éléments étant consubstantiels.

Vous m'avez également interpellé sur les heures de pratique de la navigation à la voile. En actant la mise en place d'une option voile à part entière, les nouveaux référentiels donnent plus de visibilité à cette discipline. La pratique a fait l'objet de réflexions approfondies par mes services et par l'Inspection générale de l'enseignement maritime. Si les lycées restent libres d'organiser une pratique de la voile en fonction de leurs dotations et des choix d'activités extrascolaires, celle-ci devra être validée dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel, et tout particulièrement par la formation à bord.

Les projets de référentiels vous seront communiqués après la consultation du CSFPM que je présiderai le 29 mai prochain. Comme vous le savez, ces documents sont le fruit d'un travail de longue haleine, encadré par des normes académiques, et auquel vous avez été associés.

Vous l'aurez compris, nous sommes totalement mobilisés sur ce projet pour faire, là encore, progresser l'enseignement maritime et renforcer la réussite de nos élèves.

Malgré les exigences d'économie qui pèsent sur l'Etat, j'ai toujours eu à cœur de préserver les emplois dans les lycées professionnels maritimes, avec les conséquences que cela induit pour les autres domaines du programme des affaires maritimes. L'enseignement est une priorité sur le plan économique et social.

Cette priorité s'était d'ailleurs exprimée dans ma défense de vos revendications d'alignement à 18h des horaires des agents contractuels des établissements d'enseignement. Cette demande, après avoir été acceptée au niveau du Secrétariat général du ministère, a effectivement été bloquée par le contrôle financier, qui a rappelé fort justement qu'une revalorisation des grilles indiciaires avait été accordée en 2012 pour tenir compte de l'écart de charge de cours avec les autres ministères. J'aurais également préféré ne pas me retrouver dans cette impasse, qui a porté atteinte à la crédibilité de la Direction des affaires maritimes.

J'ai conscience que la réforme en cours ne peut répondre à l'ensemble des ambitions des équipes des LPM, mais je suis certain qu'il s'agit d'une étape positive, qu'il convient donc de franchir pour continuer d'avancer, dans l'intérêt de nos élèves et des filières maritimes.

Elle est le résultat d'un travail inédit de concertation entre l'administration, les filières professionnelles et les représentants syndicaux, dont la qualité a été soulignée en Conseil supérieur de l'éducation le 20 mai dernier.

Ce travail n'est d'ailleurs pas achevé puisque les discussions autour du baccalauréat professionnel cultures marines et celles relatives à l'enseignement supérieur court se tiendront à partir de la rentrée de septembre 2019.

Au terme de cette première phase de travaux sur les référentiels, je souhaite cependant vous remercier pour votre action, votre implication et votre engagement.

Thierry COQUIL



Directeur des affaires maritimes